



Bulletin d'information | Volume 30, numéro 4 | Spécial

le **Mouvement**

Édition spéciale



Relations Paroisse-Ville

Ce bulletin est un **Mouvement spécial**. Il traitera seulement des relations de la **Paroisse** et de la **Ville**

Bureau municipal
819 362-2712

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi
de 9 h à 16 h

290, route 165 Sud, C.P. 245,
Plessisville (Québec) G6L 2Y7
info@paroisseplessisville.com



Paroisse de
Plessisville

Pour tout savoir, en tout temps!
www.paroisseplessisville.com | facebook.com/paroisseplessisville



Mot du maire

Pour ou contre

Bonjour à chacun et chacune,

Assurément que des relations saines entre voisins demeurent l'objectif ultime. Pour y parvenir et en assurer la pérennité, elles doivent reposer sur des valeurs fondamentales telles que : la confiance, le respect, la transparence, l'engagement, la vérité, le partage, la collaboration et bien d'autres. Ce sont des valeurs incontournables afin d'assurer une cohésion des communautés.

Que ce soit sur le plan individuel, familial, municipal, associatif et autre, la ligne est mince et continuellement en déplacement. De passer d'une vision individuelle à une vision collective nécessite l'implication de tous à respecter les valeurs établies.

Le simple fait de reconnaître une entité nécessite parfois beaucoup d'engagement et d'effort. Le conseil municipal de la Paroisse de Plessisville œuvre à établir ce respect sous tous les aspects de responsabilités, rôle et ressources municipales. Il est impératif pour tous de s'engager à rétablir des relations saines entre nos institutions. Curieusement, pour y parvenir et apporter une réelle avancée, nous devons procéder à une certaine rétrospective afin de pouvoir agir non pas, par une réaction émotive, mais par l'expertise et une action réfléchie. Une stabilité et cohésion, dans les fonctions politiques et administratives, sont profitables pour faire des avancés probantes. Il est autant plus primordial de respecter nos engagements citoyens, politiques, administratifs et de représentation afin d'assurer une cohésion positive du développement.

Le présent Mouvement, d'édition spéciale, vise à vous donner une perspective objective de la situation passée, présente et anticipée. Une projection de l'évolution municipale à l'intérieur de ses responsabilités et son rôle établi. Les institutions sont des outils communs. Les réalisations, elles, sont tributaires des individus qui les composent. Assurez-vous de bien en distinguer la nuance! J'ose espérer que ce mouvement saura vous éclairer et vous permettra d'approfondir votre sens critique à ce sujet. Le fait de croire que la Terre est plate ne change rien au fait qu'elle soit ronde!

Bonne lecture!

Alain Dubois, Maire

Informations générales

Services municipaux 819 362-2712

Renseignements généraux #4401

Entretien des routes #4406

Matières résiduelles #4401

Animaux perdus #4406

Bibliothèque#4405

Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. 819 362-0001

Feu (permis de)

MRC de l'Érable819 362-2333
poste 1254

Urgence municipale

Fins de semaines et soirées

Administration 819 621-8167

Travaux publics..... 819 291-2241

Aqueduc - égout

En mai dernier, une édition spéciale du bulletin municipal de la Ville de Plessisville paraissait. Celui-ci avait pour titre «Relation Ville-Paroisse». Aux dires de la directrice générale de la Ville, il se voulait informatif au sujet des ententes entre les deux municipalités. Nous voulons donc rectifier certaines informations concernant l'entente aqueduc et égout.

En premier lieu, la Ville fait mention que pour augmenter sa capacité financière, elle doit ajouter des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels afin de répondre aux besoins financiers de la population. De plus, elle fait mention qu'étant donné que la municipalité de la Paroisse de Plessisville encercle totalement le territoire de la Ville, cela freine son expansion et son développement. Dans les pages 10 et 11, vous pourrez constater par vous-même que la Ville n'a pas cessé de se développer durant les 25 dernières années. Nous voulons aussi porter à votre attention que la municipalité a consenti à l'annexion d'une partie de son territoire en faveur de la Ville de Plessisville pour l'agrandissement de son parc industriel, et cela, à deux reprises dans les 10 dernières années. Il est donc invraisemblable de mentionner que la Paroisse de Plessisville empêche son développement. C'est plutôt la Ville de Plessisville qui tente d'étouffer le développement de la Paroisse en lui proposant, dans une nouvelle entente égout, le même débit de 479 m³/jour que dans l'entente de 1993 lors des audiences à la cour municipale du Québec.

En deuxième lieu, le bulletin mentionnait que les besoins sont tels que le développement dépasse la frontière et que le hic est que la Ville possède, entretient, gère et se doit de protéger les infrastructures d'aqueduc, d'égout et de loisirs, et ce, pour les deux municipalités. Par contre, ce qui n'est pas mentionné est que la Paroisse de Plessisville a participé financièrement à la construction de l'usine d'épuration des eaux usées et qu'elle contribue à sa juste part comme définit dans l'entente aux coûts d'opération et à sa partie des immobilisations de l'usine et des infrastructures à caractère intermunicipale. Sachez que la municipalité a toujours payé les factures qui lui étaient attribuées en conformité des ententes.

En troisième lieu, le bulletin mentionnait que les deux entités ont défrayées de grosses sommes pour les ententes et relations entre les deux Plessisville. Laquelle des entités pousse l'autre dans des processus coûteux ?

Saviez-vous que ...

Saviez-vous qu'en Paroisse, la consommation moyenne d'eau potable des citoyens est de 200 litres par citoyen par jour ? Les Canadiens consomment en moyenne 220 litres d'eau par jour. Bravo pour cette consommation responsable !

Saviez-vous que la consommation moyenne d'eau potable des citoyens de la Ville de Plessisville est de 373 litres par personne par jour ?

Saviez-vous qu'en Paroisse, chaque résidence desservie en eau potable possède un compteur d'eau ? Chaque résident paie donc pour sa propre consommation d'eau potable.

Saviez-vous qu'en Paroisse, il y a 230 résidences qui sont desservies par un réseau d'égout sanitaire, ce qui représente 23 % des résidences de la municipalité ?

Saviez-vous qu'en Paroisse, 100% du réseau d'égout sanitaire est séparé du réseau pluvial à la grandeur de la municipalité ?

Saviez-vous que la Paroisse de Plessisville a participé financièrement à la construction de l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Plessisville ? Depuis, elle participe selon des parts définies dans les ententes aux coûts d'opération et d'immobilisation des usines et des réseaux de la Ville ainsi que des infrastructures intermunicipales.

Branchements illégaux ?

Dans son bulletin spécial, la Ville de Plessisville mentionnait que les ententes existantes ne permettent pas d'atteindre l'harmonie et que les promoteurs se découragent de travailler à Plessisville. De plus, celle-ci allègue l'existence de certains branchements illégaux. Il est donc important de rectifier le tir concernant cela.

La Ville mentionne à plusieurs occasions, sa vision de parvenir à développer des relations gagnant-gagnant avec la municipalité de la Paroisse de Plessisville. Par contre, ce n'est pas en l'accusant de branchements illégaux dans son bulletin que cela va arriver. Lors des audiences à la Commission municipale du Québec (CMQ), la Ville émet plusieurs griefs à ce sujet et la Paroisse de Plessisville a prouvé le non fondé de ceux-ci et la CMQ a tenu compte de cela dans la sentence arbitrale.

	Réalité
Selon l'entente, quand la Paroisse a une demande d'un promoteur, celle-ci communique cette demande à la Ville tel que mentionné dans la sentence arbitrale.	La Ville prend un délai indu pour répondre et analyser les demandes. Par exemple, dans le cas de Dessercom, une demande qui équivalait à une demi-résidence en termes de besoin en aqueduc et égout, la Ville a pris 5 mois avant de donner une réponse. Elle a envoyé des mises en demeure à la Paroisse et fait faire des études coûteuses d'ingénierie pour finir par annoncer en grande pompe qu'elle accordait la demande de branchements.
Selon l'entente, la municipalité de la Paroisse de Plessisville a adopté le règlement 408-93 régissant les branchements au réseau. La Paroisse doit approuver tout branchement au réseau d'aqueduc. Chaque demande de branchement doit être soumise à la Ville pour approbation.	La Ville de Plessisville autorise des branchements à son réseau à des citoyens de la Paroisse sans l'autorisation de celle-ci. Dans le jugement de la CMQ de 2019, on peut lire que l'entreprise Talfor n'avait pas l'autorisation de la Paroisse pour se brancher directement sur le réseau de la Ville de Plessisville. La Paroisse de Plessisville avait proposé une entente à cette entreprise qu'il n'a jamais voulu signer, soit disant qu'elle avait déjà l'autorisation de la Ville.
Selon l'entente, les branchements de citoyens de la Paroisse raccordés aux conduites du réseau de la Ville ne sont pas interdits et les branchements déjà effectués en conformité d'une autorisation de cette dernière en date du 9 juillet 2019 sont autorisés.	Lors des audiences à la Commission municipale du Québec, la Ville accuse la Paroisse de Plessisville de branchements illégaux sur l'avenue Tardif et le secteur Gosselin. M. Dickner(Ville) apprend que ces branchements ont été autorisés par la Ville et font l'objet d'une autre entente.
Selon la Ville, les promoteurs se découragent de travailler à Plessisville.	Pour ce qui est des branchements faits au Centre funéraire Grégoire Desrochers sur la rue Saint-Calixte et à l'édifice de YGC sur l'avenue Saint-Louis, la Ville avait amené en cour les deux promoteurs ainsi que la Paroisse de Plessisville et cela a engendré des soucis et des frais juridiques importants à ceux-ci pour se défendre.

Ententes et mésententes : démarches coûteuses

Novembre 2009	Changement complet du conseil à la Ville de Plessisville et presque complet au conseil de la Paroisse de Plessisville. M. Alain Dubois est élu comme maire à la Paroisse et M. Réal Ouellet est élu à la Ville. Dès leur entrée en poste, la vision commune s'exprime ainsi : Faisons des choses ensemble.	
Début 2010	Signature d'une entente pour l'entretien des rues mitoyennes. Mise en place d'un comité pour l'organisation et la réalisation des festivités pour le 175 ^e de Plessisville. Tout au long de l'année, la Ville et la Paroisse ont réalisé ensemble plusieurs activités récréatives pour tous.	
2011 2012	Mise en place du Parc des Petits Braves. (Phase 1 et 2). Ce projet est assumé financièrement par les deux municipalités à la hauteur de 50% chacune. Ce parc devient le symbole de la vision commune qui est de faire des choses ensemble. Dans ce premier mandat pour M. Alain Dubois et M. Réal Ouellet, les deux municipalités enclenchent un processus de renouvellement des ententes aqueduc et égout ainsi que la première entente en loisirs. Pour ce faire, ils forment deux comités pour rendre cette démarche opérationnelle. Au cours de celle-ci, les deux conseils ont ressenti le besoin d'un commun accord de joindre aux comités une tierce personne pour les aider à cheminer en la personne de Me Jules Bellavance.	
2013	Les conseils mandatent une étude payée à 50-50 pour vérifier la faisabilité de la réfection du stade du terrain de balle-molle. L'étude révèle l'impossibilité du projet. Le comité travaille à la mise en place d'une entente qui permettra à la Ville de planifier une suite plus équitable au soutien des activités sportives par tous les utilisateurs de ses services.	Les deux municipalités mandatent une firme d'ingénieur afin d'évaluer le potentiel restant des deux usines de traitement et d'épuration des eaux. Cette étude fut payée à part égale entre les deux entités.
2013	Signature d'une première entente en loisir juste avant les élections de 2013.	
Novembre 2013	Élection de M. Jean-Noël Bergeron à la mairie de la Ville de Plessisville et reconduction de M. Alain Dubois à la mairie de la Paroisse de Plessisville.	
2014	La Ville offre à la Paroisse de Plessisville de lui vendre le terrain de l'ancien stade. Après une première offre trop coûteuse et une deuxième offre plus raisonnable, la Paroisse de Plessisville fait l'acquisition du terrain. La Ville inclut sa part du Parc des Petits Braves à la transaction. Le symbole de la vision de faire des choses ensemble vient de s'effondrer.	Il y a dépôt du rapport préliminaire de la firme d'ingénieur sur la capacité restante des usines. Ce rapport prévoit des capacités de branchements de 700 résidences en égout, mais peu de place pour l'industriel. De plus, il mentionne qu'il y a de la place pour les branchements en aqueduc. L'assistance de Me Bellavance prit fin à la demande de la Ville.
2015	Élection de M. Mario Fortin à la Ville de Plessisville. M. Alain Dubois est toujours en poste à la Paroisse de Plessisville	
2017	L'entente loisirs connaît des ratés. Les parties en comité ne parviennent pas à s'entendre et décident de confier leurs différends à la CMQ. Nous sommes donc partis dans une démarche coûteuse.	
2018	Afin de cheminer dans le processus de renouvellement de l'entente aqueduc et égout, la Paroisse demande l'accompagnement du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Cela avait pour objectif de revoir les ententes aqueduc et égout ainsi que loisirs qui arrive à sa fin. Cette démarche est sans frais pour toutes les municipalités impliquées.	
2018 2019	L'entente loisirs prenant fin en décembre 2018, la Paroisse ne renouvelle pas celle-ci. La Ville dépose une demande à la ministre afin que celle-ci décrète certaines infrastructures de loisirs à caractère supralocal entre la Ville et la Paroisse. La Ministre oblige la Ville à entreprendre avec l'aide d'une médiatrice un processus de négociations d'une entente en loisirs avec la Paroisse. Nous revoilà à nouveau dans un processus coûteux en temps et en argent.	Après quelques séances de travail avec l'assistance du MAMH, la Ville de Plessisville envoie les ententes aqueduc et égout à la CMQ. Elle qualifie les négociations d'échecs. Nous devons donc emprunter un chemin plus coûteux en temps et en argent.
2019 2020	Après plusieurs jours de négociation avec l'aide de la médiatrice, après avoir fait actualiser l'étude des coûts des loisirs de la Ville de Plessisville, une entente est signée entre les parties qui prévoit un déboursé de 142 258 \$ par an pour 2019 et 2020. Aucune entente pour 2021.	Après neuf jours à la CMQ pour débattre des ententes aqueduc et égout, sans compter les journées de préparations avec les ingénieurs et avocats, deux sentences arbitrales en aqueduc et égout sont décrétées prenant effet le 1 ^{er} janvier 2020.
	C'est toujours la Ville qui nous envoie dans des procédures légales coûteuses comme si elle n'est pas capable de négocier quoi que ce soit de vis-à-vis. Nous, on doit se défendre, défendre les intérêts de nos citoyens et nous mettons tout le temps et les ressources financières pour le faire.	

Loisirs

Pour 2021, la Ville de Plessisville a renouvelé et signé de nouvelles ententes à rabais avec plusieurs municipalités. Comme plusieurs d'entre vous le savez, à l'automne 2019, des négociations pour une nouvelle entente loisir débutèrent entre la Ville et la Paroisse, avec l'aide d'une médiatrice nommée par la Commission municipale du Québec. En 2020, la Ville et la Paroisse ont conclu une entente concernant les loisirs, pour les années 2019 et 2020, pour une somme de 142 258 \$ par an. Pour 2021, retour à la formule de frais de non-résident pour les citoyens de la Paroisse de Plessisville.

Dans l'édition spéciale de mai 2021, de la Ville de Plessisville, celle-ci tente de nous expliquer sa méthode pour déterminer le montant des ententes de loisirs qu'elle a conclue avec les autres municipalités. Cette méthode attribue un pourcentage réduit selon un principe de couronne. La Paroisse étant la première couronne, celle-ci doit défrayer 100 % des coûts requis et les autres municipalités contribuent avec un plus faible pourcentage selon la proportion d'éloignement.

Prenant en compte que le coût d'opération des infrastructures ne change pas pour desservir un enfant qui vient de la Ville, de la Paroisse ou toutes autres municipalités. Compte tenu que la Ville mentionne appliquer un pourcentage moindre en fonction de l'éloignement, comment faire la démonstration qu'il n'y a que ce critère pour déterminer le montant des ententes conclues avec les autres municipalités ?



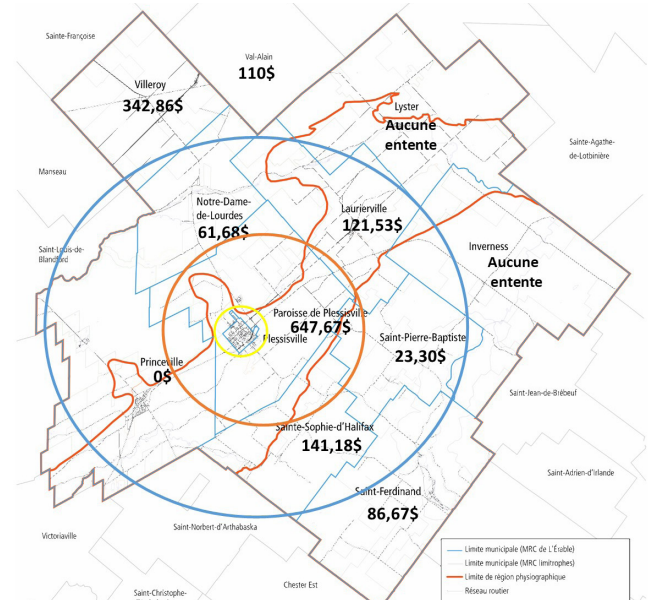
Saviez-vous que la Paroisse de Plessisville a contribué financièrement à maintes reprises au grand Plessisville ? En effet, elle a contribué aux infrastructures suivantes : Amphithéâtre Léo-Paul Boutin, la surface de dek hockey située près de la polyvalente La Samare, le chalet de service du parc sportif de la polyvalente, le parc canin et bien d'autres.

Il est maintenant le temps de se demander si la Ville de Plessisville contribue, elle aussi, au Grand Plessisville ou si elle contribue seulement sur ses propres infrastructures.

Selon la Ville, le coût requis, pour 2021, pour la Paroisse de Plessisville, serait de 178 110 \$ (frais de non-résident). Concernant les autres municipalités, celles-ci sont en ententes avec un pourcentage moindre selon l'éloignement en appliquant un principe de couronnes. Le tableau suivant représente les diverses ententes ainsi que le montant requis pour la Paroisse, selon la Ville. Nous avons utilisé le nombre d'utilisateurs de l'année 2019.

Dès la première lecture du tableau, nous pouvons constater qu'il existe une disparité importante à l'intérieur d'une même couronne de 3,59 % à 21,8 % dans la deuxième couronne et de 13,38% à 52,94% dans la troisième couronne. En plus, le pourcentage moyen de la deuxième couronne qui est de 13,42 % soit 86,6 % de rabais pour l'éloignement est supérieur au pourcentage moyen de 27,7 % soit 72,3 % de la troisième couronne. Le rabais de la deuxième couronne est donc supérieur au rabais de la troisième couronne. Donc ni logique ni équité, mais bien une façon POLITIQUE d'appliquer des tarifs comme la Ville fait toujours pour semer la zizanie entre elle et les municipalités environnantes.

Coût par utilisateur pour les ententes 2021



Municipalité	Couronnes	Coût de l'entente 2021	Utilisateurs	Coût par utilisateur	Pourcentage du coût par utilisateur	Pourcentage moyen du coût par utilisateur selon la couronne	Pourcentage de rabais moyen selon la couronne
Paroisse de Plessisville*	1	178 110\$	275	647,67 \$	100%	100%	0 %
Sainte-Sophie	2	2 400 \$	17	141,18\$	21,80%	13.42%	86,6 %
Saint-Pierre-Baptiste	2	2 400 \$	103	23,30\$	3,59%		
Princeville	2	N/A	62	0\$	0%		
Notre-Dame-de-Lourdes	2	6 600\$	107	61,68\$	9,52%		
Laurierville	2	8 750\$	72	121,53\$	18,77%	27,7%	72,3%
Saint-Ferdinand	3	6 500\$	75	86,67\$	13,38%		
Val-Alain	3	2 200\$	20	110\$	16,98%		
Villeroy	3	2 400 \$	7	342,86\$	52,94%		
Lyster et Inverness	3	sans entente					

*Selon la Ville, le coût requis pour 2021 pour la Paroisse.

Dédoubllement de service ?

Dans son bulletin spécial, la Ville affirme qu'il y a un dédoublement de services des deux Plessisville, mais est-ce vraiment le cas ?

Premièrement, il est important de mentionner que la Ville de Plessisville et la Paroisse de Plessisville sont deux municipalités bien distinctes. Cela veut dire que les citoyens paient pour leur administration, leur service incendie et leur bibliothèque respective. Il est important de préciser que les deux municipalités ont des caractéristiques géographiques distinctes. En effet, la superficie de 4,4 km² de la Ville de Plessisville est principalement un territoire urbain tandis que la Paroisse, d'une superficie de 140,9 km², est principalement caractérisée par un territoire rural. Cela veut donc dire que chacun des garages municipaux est équipé d'équipements spécialisés en fonction des services à rendre. De plus, le personnel est formé en fonction de ses besoins respectifs. Il n'y a donc pas de dédoublement de service à ce sujet. Il est faux de penser que nous pourrions réduire ces services essentiels au bon fonctionnement de chacune des municipalités.

Deuxièmement, attardons-nous au sujet des casernes de pompiers. Comme vous le savez, la municipalité de la Paroisse de Plessisville est desservie par le Service de Sécurité Incendie Régional de l'Érable (SSIRÉ) pour assurer la sécurité de ses citoyens concernant les risques d'incendie. Le SSIRÉ a vu le jour en avril 2005 lorsque, la MRC de L'Érable a établi un règlement municipal créant ce nouveau service pour les municipalités suivantes : Inverness, Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, Sainte-Sophie, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et Villeroy. Les villes de Plessisville et Princeville ont décidé de ne pas se joindre au regroupement et opérer leur propre service incendie. Vous trouverez, à la page suivante, une carte démontrant les municipalités desservies par ce service. Les principaux avantages de ce regroupement sont sans l'ombre d'un doute, l'économie financière et le partage de l'ensemble des ressources et compétences du personnel. En effet, plusieurs études ont démontré que les municipalités économisent énormément d'argent en regroupant ses services, tout en s'assurant de la couverture de risques incendie de leur territoire. Par exemple, en 2018, il en coûtait 78 \$ par 100 000\$ d'évaluation foncière aux contribuables de la Paroisse pour le service du SSIRÉ et 105 \$ par 100 000\$ d'évaluation foncière aux contribuables de la Ville pour leur propre service incendie.



Saviez-vous que, selon l'étude effectuée en 2011, si la Ville de Plessisville s'était jointe au SSIRÉ, elle aurait épargné plus de 200 000\$ par an ?

Le SSIRÉ a été fondé en 2005 et la nouvelle caserne de la Ville de Plessisville a été construite en 2018.

Saviez-vous que ..

Saviez-vous que la municipalité de la Paroisse de Plessisville loue sa caserne au SSIRÉ et que tous les équipements appartiennent à celui-ci ? En effet, si la Paroisse décide de ne plus participer à l'entente en rejoignant le service incendie de la Ville, celle-ci devra acquérir tous les équipements nécessaires et le personnel requis. Cela coûtera plus de 1 million de dollars.

Saviez-vous que le SSIRÉ a une expertise dans différents domaines ?

- Sauvetage nautique ;
- Sauvetage hors route ;
- Sauvetage glace ;
- Désincarcération routière, agricole et hors route à venir.

Saviez-vous que le SSIRÉ dispose d'un service de prévention ?

Saviez-vous que le SSIRÉ possède une équipe compétente qui s'occupe de la mécanique et l'entretien de sa flotte de véhicules ainsi que de leurs nombreux équipements ?

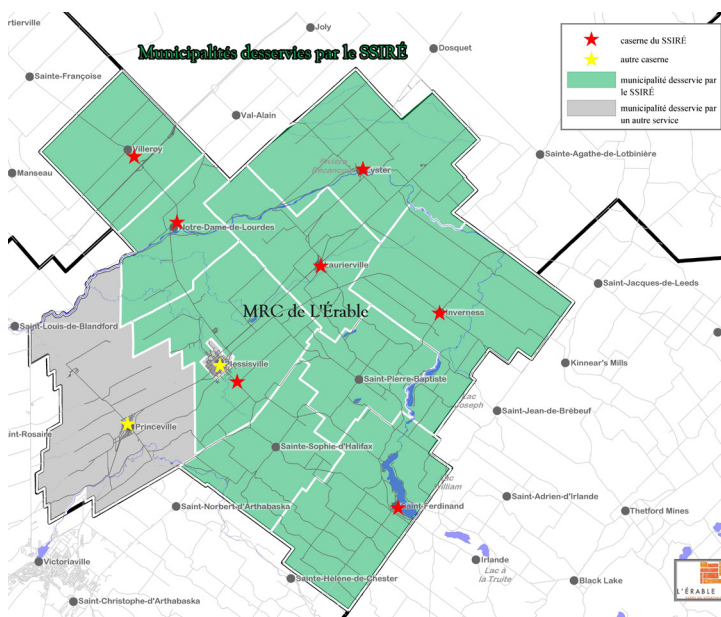
Saviez-vous que le SSIRÉ c'est 5 employés qui travaillent à temps plein pour la sécurité des gens de la région et 84 pompiers volontaires dont des officiers ?

Saviez-vous qu'il y a trois services incendie sur le territoire de la MRC de l'Érable ? En effet, nous y retrouvons le SSIRÉ qui est composé de 9 municipalités ainsi que celui de la Ville de Plessisville et celui de la Ville de Princeville

Saviez-vous que le SSIRÉ est responsable des rapports annuels déposés au ministère de sécurité publique pour l'ensemble de la MRC, c'est-à-dire pour les trois services incendies (SSIRÉ, Ville de Plessisville et Ville de Princeville) ?

Saviez-vous que le SSIRÉ possède une équipe de quatre instructeurs qui travaillent à temps plein ? Ceux-ci peuvent donner des cours pour l'école nationale des pompiers. De plus, le SSIRÉ s'occupe de la gestion des formations pour l'école nationale des pompiers du Québec pour les trois services incendie du territoire de la MRC de l'Érable.

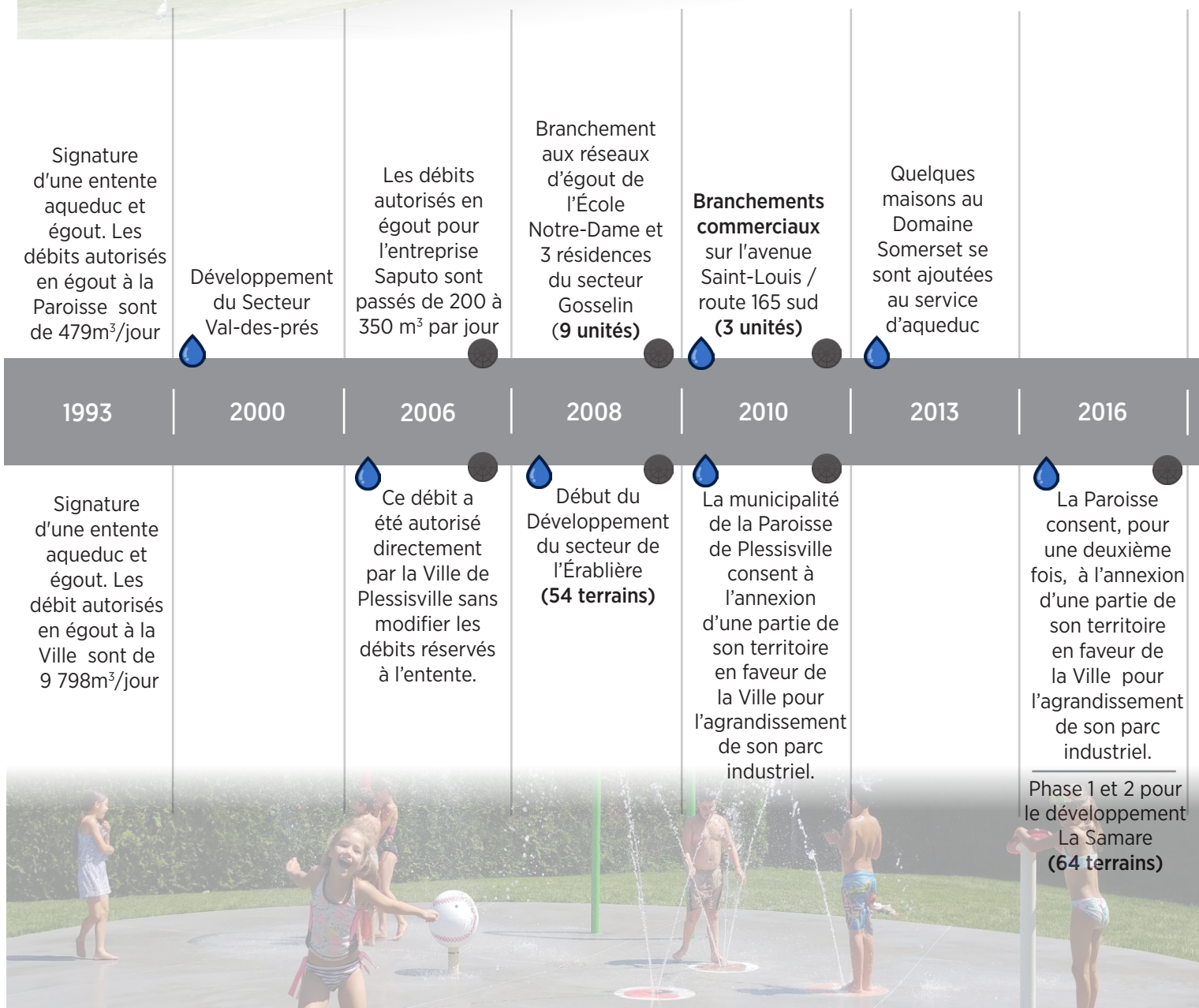
Nous tenons aussi à préciser que les citoyens de chacune des municipalités paient pour un seul service incendie et non, pour les deux services comme certaines personnes pourraient le penser. Il est vrai que le Service de Sécurité Incendie Régional de l'Érable (SSIRÉ) est administré à la MRC de l'Érable. Par contre, il faut préciser que seules les municipalités desservies par le SSIRÉ paient une quote part pour ce service. Donc les citoyens des villes de Princeville et Plessisville ne paient aucunement de frais pour le SSIRÉ.



Troisièmement, le camp de jour est-il vraiment un dédoublement de service ? Ceci est simplement une question de perception et de valeurs. La municipalité de la Paroisse de Plessisville a toujours eu à cœur d'offrir un service de proximité à ses citoyens. C'est pour cette raison que celle-ci offre un camp de jour à l'école Notre-Dame et que celui-ci est ouvert à tous. Plusieurs citoyens des deux municipalités fréquentent ce service puisque celui-ci permet une grande capacité d'adaptation aux besoins des enfants et des familles. La vision de la Paroisse est d'offrir plusieurs services de qualité et de proximité à tous et non un plus gros service éloigné pour la majorité. Cela assure donc une certaine complémentarité entre les deux services de camp de jour des deux Plessisville.

Alors, y a-t-il vraiment un dédoublement de services ?

Le développement des 2 Plessisville depuis la signature de l'entente aqueduc-égouts de 1993



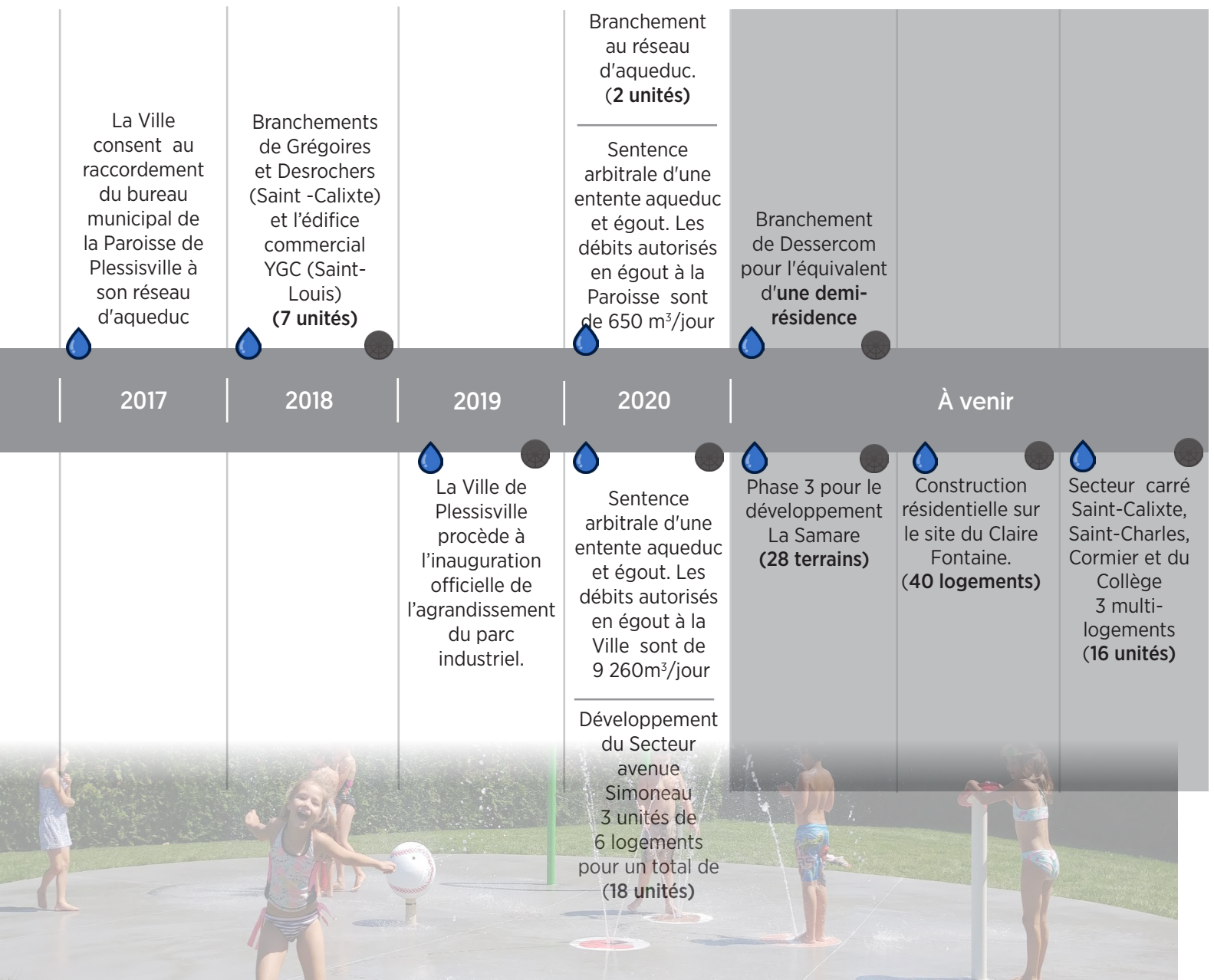
: Branchement au réseau d'aqueduc



: Branchement au réseau d'égout

La Ville nous dit, dans son bulletin spécial, qu'étant donné la capacité maximale de traitement des infrastructures, la Ville et la Paroisse sont dépendantes l'une de l'autre. De plus, elle mentionne que depuis la signature des ententes de 1993, des quartiers ont vu le jour et de nouvelles entreprises se sont installées en Paroisse, mais également en Ville. Or comme vous pouvez le constater ici, aucun quartier nécessitant des besoins en branchements aux égouts sanitaires n'a vu le jour en Paroisse depuis 1993. Seulement l'école, quelques résidences et commerces ont été branchés sur le réseau existant. En Paroisse, seulement une usine (Saputo) a obtenu des débits supplémentaires qui ont été attribués par la Ville directement.

Par contre, la Ville a développé plusieurs quartiers résidentiels et prévoit continuer son développement à ce niveau. Elle a développé son parc industriel grâce à l'annexion de terrains que la Paroisse lui a consentie, et ce, à deux reprises depuis les dix dernières années. Vous pouvez aussi constater que la quantité obtenue par la Paroisse dans les sentences arbitrales en aqueduc et égout ne fait que légitimer les quantités attribuées à Saputo et prévoit une petite quantité pour le développement futur de la Paroisse. C'est pourquoi la Paroisse regarde à d'autres options pour pallier à ses besoins futurs. À la lumière de ceci, quelle entité fait pression sur le développement de l'autre ?



🔹 : Branchement au réseau d'aqueduc

● : Branchement au réseau d'égout

Politique de remboursement des frais de non-résidents 2021

Version révisée
Avec la Ville de Plessisville

1. Objectifs

La politique de remboursement des frais de non-résidents est créée dans le but d'encadrer les demandes de remboursements et d'encourager les résidents de la municipalité de la Paroisse de Plessisville à participer à diverses activités en offrant une aide financière sous forme de remboursement partiel ou complet suite à une inscription à certaines activités sportives qui ne sont pas offertes par la municipalité.

2. Activités admissibles au remboursement

- Hockey mineur
- Hockey junior AA
- Patinage artistique
- Balle molle mineure
- Soccer
- Ultimate frisbee
- Dek hockey
- Gymnastique
- Tennis
- Dek tennis
- Cours de natation
- Cours d'aqua-bébé
- Cours d'aquaforme et entraînement

Les activités offertes à la bibliothèque et au camp de jour de la Ville de Plessisville ne sont pas admissibles au remboursement. De plus, la tarification supplémentaire pour le bain libre, le patinage libre et le hockey libre n'est pas remboursée.

3. Critères d'admissibilité

- Être un résident de la municipalité de la Paroisse de Plessisville
- L'activité à laquelle le participant est inscrit doit être offerte par la Ville de Plessisville.
- Preuve de paiement de l'activité et des frais de non-résidents chargés par la Ville.

4. Montant attribué

Pour l'année 2021, un remboursement des frais de non-résidents jusqu'à concurrence de 1 300\$ par activité admissible sera remboursé, en référence à l'annexe A du règlement no 1779, politique no 5, paragraphe 16.0 (Tarification en loisirs) de la Ville de Plessisville.

5. Remise du remboursement des frais de non-résidents

À la réception de la liste des inscriptions et de la preuve des frais supplémentaires chargés par la Ville, un chèque sera émis par la poste, à l'association concernée, dans les jours suivant l'approbation par le conseil municipal ou toutes autres procédures exigées par la Ville de Plessisville.

